



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mil vingt-six, le Vendredi 4 Septembre, à 18 h 00, en application des articles L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.T.C.) s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Ploubazlanec sous la présidence de Monsieur Richard VIBERT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : R. VIBERT, J.P. LEC'HVIEN, A. BACHIR, N. MARREC, C. MORIN, G. LE BARS, E. LEGEAI, J. BALCOU, A. KERAMBRUN LE TALLEC, J.L. LE BIHAN, G. MENGUY, B. MACHY, G. CONAN (à partir de 18 h 15), J. GUEGAN, M. LE NORMAND, Y. SAVARY, Ph. BILLARD, J. MONBEL, M. BERLIN, F. MORDELLES, T. LE CALVEZ et C. MENGUY (à partir de 19 h 15)

ETAIENT REPRESENTÉES : E. BRUHAN par R. VIBERT, G. CONAN par G. LE BARS (jusqu'à 18 h 15), C. MENGUY par M. BERLIN (jusqu'à 19 h 15)

SECRETAIRE DE SEANCE : N. MARREC

PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES : C. HERNOT, L. BEDFERT et B. MASSE

DELIBERATION 2026-09-04 - DOSSIER N° 12

BUDGET « COMMUNE » 2026 – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Présentation : N. MARREC

En raison d'une erreur d'imputation comptable sur une opération de cession d'immobilisation (vente de 2 tondeuses d'occasion) et à la demande du Centre des Finances publiques de Guingamp,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération

➤ **DECIDE le Décision Modificative n° 1 suivante au Budget « COMMUNE » 2026 :**

Section de Fonctionnement

CHAPITRE	ARTICLE	INTITULE	PREVU	D.M. N° 1	TOTAL
023	D 023	Virement à la section d'investissement	822 163 €	- 15 000 €	807 163 €
77	R 775	Produits des cessions d'immobilisations	15 000 €	- 15 000 €	0

Section d'Investissement

CHAPITRE	ARTICLE	INTITULE	PREVU/REPORT	D.M. N° 1	TOTAL
024	R 024	Produits des cessions d'immobilisations	0	+ 15 000 €	15 000 €
021	R 021	Virement de la section de fonctionnement	822 163 €	- 15 000 €	807 163 €

Pour extrait certifié conforme,
Richard VIBERT
MAIRE de PLOUBAZLANEC